

Subventions FIPD 2021 - Tableau récapitulatif des modalités de dépôt

| Type d'appel à projets | Échéance de dépôt | Modalités de dépôt | Pièces à fournir |
|--|-------------------|---|--|
| Prévention de la délinquance | 30 avril 2021 | https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé. <i>Celui-ci est valable pour toutes les structures. Les collectivités locales devront renseigner uniquement les parties les concernant, à savoir les rubriques 1 (sans tenir compte des données spécifiques aux associations), 6 et 7 ;</i> ✓ Relevé d'identité bancaire ; ✓ Évaluation de l'action menée l'année précédente dans le cadre d'un renouvellement d'action (fiche bilan et cerfa bilan financier). |
| Prévention de la radicalisation | 30 avril 2021 | https://subventions.fipd.interieur.gouv.fr/ | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé. <i>Celui-ci est valable pour toutes les structures. Les collectivités locales devront renseigner uniquement les parties les concernant, à savoir les rubriques 1 (sans tenir compte des données spécifiques aux associations), 6 et 7 ;</i> ✓ Relevé d'identité bancaire ; ✓ Évaluation de l'action menée l'année précédente dans le cadre d'un renouvellement d'action (fiche bilan et cerfa bilan financier). |
| Vidéoprotection | 30 avril 2021 | https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2021-videoprotection-prefecture-ariège | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé ; ✓ Copie du formulaire de demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection (CERFA 13806*03), pour les projets de caméras sur la voie publique ou de l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif ; ✓ Délibération du conseil compétent autorisant la demande (conseil municipal, conseil d'administration ...) ; ✓ Éléments permettant d'appréhender la pertinence du projet et de déterminer la nature de l'aide à apporter ; ✓ Étude ou diagnostic du référent sûreté ayant conduit le porteur du projet à finaliser celui-ci ; ✓ Plan d'implantation des caméras indiquant les champs de vision et la finalité de leur positionnement ; ✓ Tout devis établi par un prestataire de service (daté et signé) ; ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB). |
| Sécurisation des établissements scolaires | 30 avril 2021 | https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fipd-2021-etab-scolaire-prefecture-ariège | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé ; ✓ Attestation du porteur de projet selon laquelle le ou les établissements visés disposent bien d'un PPMS actualisé au risque attentat-intrusion (ne pas envoyer les PPMS complets) ; ✓ Diagnostic du référent sûreté, s'il a été réalisé ; ✓ Devis détaillés des travaux à effectuer pour chaque établissement ; ✓ Si vidéoprotection : <ul style="list-style-type: none"> - Plans avec emplacement des caméras et champs de vision ; - copie du CERFA de demande d'autorisation ou de l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif de vidéoprotection ; ✓ Pour les établissements privés sous contrat : attestation précisant le montant des dépenses et recettes annuelles ; ✓ RIB de l'établissement. |
| Équipement des polices municipales | 30 avril 2021 | <p>Préfecture de l'Ariège Bureau de la sécurité intérieure 2 rue de la préfecture – préfet Claude Érignac - BP 40087 09007 FOIX Cedex Mail : pref-fipd@ariège.gouv.fr</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé ; ✓ Devis 2021 - NB : les factures devront être transmises uniquement lorsque l'octroi de la subvention aura été notifié, permettant le versement de la somme allouée ; aucun équipement acheté avant la date de dépôt de la demande de subvention ne sera pris en charge ; ✓ Pour les radios : convention d'interopérabilité fournie par le ST(SI)² ; ✓ Pour les caméras-piétons : autorisation préfectorale pour l'exploitation des caméras-piéton ; ✓ RIB de la commune ou de l'EPCI. |
| Sécurisation des sites sensibles | 30 avril 2021 | <p>Préfecture de l'Ariège Bureau de la sécurité intérieure 2 rue de la préfecture – préfet Claude Érignac - BP 40087 09007 FOIX Cedex Mail : pref-fipd@ariège.gouv.fr</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CERFA de demande de subvention (n°12156*05), complété, daté et signé ; ✓ Devis récents ; ✓ Si vidéoprotection : <ul style="list-style-type: none"> - copie du CERFA de demande d'autorisation ou de l'arrêté préfectoral autorisant le dispositif de vidéoprotection ; - plan d'implantation des caméras indiquant leurs champs de vision et la finalité de leur positionnement ; ✓ Diagnostic de sûreté éventuel ; ✓ RIB. |